

## CHAMP PROFESSIONNEL DE L'AGRICULTURE : VINICULTEUR/VINICULTRICE ORIENTATION VIGNE

### **PROGRAMME DE FORMATION COURS INTERENTREPRISES 7 PROTECTION DES PLANTES ET TECHNIQUE D'APPLICATION**

#### **Introduction**

Ce document sert de base aux organisateurs et aux instructeurs des CI pour l'organisation et la planification détaillée des programmes journaliers des CI. Il se base sur l'ordonnance sur la formation et le plan de formation.

Les objectifs évaluateurs CI correspondent au plan de formation. Ils contribuent, sur le lieu de formation CI, au développement des compétences opérationnelles correspondantes.

Le programme général attribue des contenus et une durée aux objectifs évaluateurs. Il contient en outre des exemples de méthodes et des références à des documents.

Les descriptions complètes des compétences opérationnelles et des objectifs évaluateurs pour tous les lieux de formation se trouvent en annexe à titre d'information.

Les objectifs évaluateurs mentionnés dans l'ordonnance sur le permis de spécialiste en protection des végétaux sont contraignants pour le permis de spécialiste en protection des végétaux. Ceux-ci sont attribués dans le plan de formation aux lieux de formation que sont l'entreprise, l'école et les cours interentreprises.

Le règlement peut être consulté ici : [RO 2022 864](#)

Le but des cours interentreprises (CI) est de permettre aux apprentis de travailler, d'essayer et de s'exercer dans la pratique.

Pour la mise en œuvre méthodologique et didactique, nous recommandons donc de tenir compte des points suivants lors de l'organisation des CI :

1. Introduction, y compris l'activation des connaissances préalables acquises à l'école professionnelle et en entreprise, possibilité pour les apprentis d'apporter leurs propres expériences.
2. Faire en sorte que les interventions visant à transmettre de nouvelles connaissances techniques soient brèves et axées sur l'application.
3. Prévoir la possibilité de s'exercer et d'appliquer de manière autonome
4. Prévoir des arrêts d'apprentissage, une réflexion, un feedback et une évaluation formative des compétences

## Conditions cadres CIE 7/ Protection des plantes et technique d'application

<b>Durée du cours</b>	<b>1<sup>er</sup> jour : 8 heures</b> <b>2<sup>ème</sup> jour : 7 heures + 1 heure séparément pour l'examen pratique (consécutif ou espacé de plusieurs semaines)</b>
<b>Date du cours</b>	2 <sup>ème</sup> année d'apprentissage
<b>Objectif</b>	Dans ce CI, les apprentis consolident et approfondissent leurs compétences dans les domaines suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Choisir, mélanger et appliquer les produits phytosanitaires</li> <li>• Stocker et éliminer les produits phytosanitaires</li> <li>• Choisir, régler, utiliser, nettoyer et entretenir les appareils de protection des plantes</li> <li>• Protéger l'homme, l'animal et l'environnement lors de l'utilisation de produits phytosanitaires</li> </ul>
<b>Aperçu des compétences opérationnelles traitées :</b>	
d8 protéger la vigne des organismes nuisibles	
Aperçu des objectifs détaillés :	
<p>d8.1a Relever sur les étiquettes ou dans la documentation appropriée les informations sur les dangers et les conditions à respecter et expliquer les restrictions d'emploi d'un produit au choix (C3)</p> <p>d8.1b Décrire la législation en matière de protection de l'environnement et de la santé ainsi qu'en matière de sécurité au travail, relever sur les étiquettes ou dans la documentation appropriée les dispositions concernant l'emploi des produits phytosanitaires et les appliquer correctement (C3)</p> <p>d8.1c Évaluer la dangerosité des substances indiquée sur les étiquettes et les notices d'emballage et prendre les mesures de protection prescrites (C3)</p> <p>d8.1d Indiquer les sources d'information et les systèmes de pronostics pour la protection phytosanitaire et les utiliser comme documentation appropriée pour prendre des décisions (C3)</p> <p>d8.2 Identifier et favoriser les auxiliaires dans une culture et les employer correctement pour lutter contre les ravageurs (C3)</p> <p>d8.4a Indiquer et mettre en œuvre les mesures suivant le principe S.T.O.P. (Substitution de la substance dangereuse, mesures Techniques, mesures Organisationnelles, mesures et équipement de Protection individuelle EPI) (C3)</p> <p>d8.4b Indiquer et appliquer les précautions d'emploi des produits phytosanitaires, notamment entreposage et préparation, épandage et application, entretien et travaux de suivi (C3)</p> <p>d8.4c Choisir et utiliser l'équipement de sécurité qui convient lors de l'emploi des produits chimiques pour protéger la santé (peau, yeux, voies respiratoires) (C3)</p> <p>d8.4d Entretenir, entreposer et éliminer les équipements de protection dans les règles (C3)</p> <p>d8.4e En cas d'accident lié à des produits chimiques, appliquer la règle OR(Observer, Réfléchir, Agir), prodiguer les premiers soins conformément à la fiche d'urgence et recourir aux moyens appropriés (C3)</p> <p>d8.4f Choisir et appliquer des procédés physiques, biologiques et biotechnologiques appropriés pour réguler les ravageurs et les maladies (C4)</p>	

d8.4g Choisir à l'aide de la documentation adaptée les herbicides appropriés pour réguler les adventices et calculer la quantité exacte de produits et d'eau (C3)  
d8.4h Mélanger les produits phytosanitaires en toute sécurité et appliquer le produit dans les règles avec la technique appropriée (C3)  
d8.4i Calculer la quantité à appliquer et la concentration correcte de la bouillie et éviter les résidus (C3)  
d8.4j Déterminer selon les instructions la pression correcte par rapport à la taille de la buse, à la vitesse de déplacement de l'engin et à la quantité épanchée pour éviter les pertes et atteindre le maximum d'efficacité avec le minimum de substances actives (C3)  
d8.4k Éviter dérive, évaporation et ruissellement lors de l'épandage des produits phytosanitaires (C3)  
d8.4l Donner des instructions claires et complètes à d'autres personnes (C3)  
d8.4m Indiquer clairement à d'autres personnes les mesures permettant d'éviter les accidents, les atteintes à la santé et les empoisonnements des personnes, des animaux et de l'environnement, et leur expliquer leur mise en œuvre (C3)  
d8.4n Contrôler les travaux effectués et en évaluer l'exécution conforme aux instructions (C3)  
d8.5a Nettoyer les pulvérisateurs et les filtres en des endroits appropriés et éliminer les résidus de produits, l'eau de rinçage et les emballages conformément aux prescriptions (C3)  
d8.5b Documenter l'utilisation des produits phytosanitaires (C3)  
d8.5c Entretien des pulvérisateurs conformément au mode d'emploi (C3)  
d8.6 Entreposer les produits phytosanitaires dans des endroits appropriés et sécurisés et utiliser ou éliminer dans les règles les restes de produits (C3)

<b>Connaissances préalables de l'exploitation :</b>	<b>Connaissances préalables de l'école :</b>	<b>Connaissances préalables des CIE :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Évaluation des champs, connaissances sur les insectes utiles et les organismes nuisibles</li> <li>- Objectifs évaluateurs phytosanitaires domaines de compétences a et b, 1<sup>ère</sup> &amp; 2<sup>ème</sup> année d'apprentissage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissances sur les insectes utiles et les organismes nuisibles</li> <li>- Objectifs évaluateurs phytosanitaires domaine de compétences a, 1<sup>ère</sup> &amp; 2<sup>ème</sup> année d'apprentissage</li> <li>- Objectifs évaluateurs compétences d8 protéger la vigne des organismes nuisibles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CIE 1 "Sécurité au travail et protection de la santé".</li> <li>- CIE 2 "Manipuler les véhicules en toute sécurité".</li> </ul>

## Contenu et durée des cours

Numéro obj. éval	Contenu	Recommandations pour la mise en œuvre méthodologique et didactique	Documents	Temps de référence
d8.4b (3.2.3)	<p><b>Thèmes transversaux pour les deux jours CIE</b></p> <p>Principe STOP : (<b>Substitution</b> des substances dangereuses pour la santé, mesures <b>Techniques</b>, mesures <b>Organisationnelles</b> et équipements de <b>Protection</b> individuelle EPI)</p> <p>Précautions à prendre lors de la manipulation des PPP à toutes les étapes du travail !</p> <p>Étapes de travail Déroulement de la pulvérisation :</p> <p>Penser - Mélanger - Injecter - Nettoyer</p>	Ces thèmes sont intégrés et répétés en permanence dans les inputs et les exercices correspondants.		
	<b>Jour 1</b>	•	•	
d8.1a (1.2.4) d8.1b (2.1.1) d8.1c (3.1.4) d8.4a (3.2.1) d8.4c (3.3.1) d8.4d (3.3.2) d8.4e (3.4.1)	<p><b>Protection du travail, de la santé et de l'environnement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Introduire le principe STOP</li> <li>• Législation</li> <li>• Équipements de protection individuelle (EPI)</li> <li>• Schéma des feux de signalisation (accidents)</li> <li>• Étiquettes (dangers &amp; contraintes)</li> <li>• Visualiser le cycle de l'eau</li> </ul>	<p>Introduction (s'appuyer sur les connaissances préalables acquises à l'école)</p> <p>Plénière (éventuellement exercices, travaux de groupe)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Brochure SPAA n° 710.242 "<i>Produits phytosanitaires, travailler en sécurité</i>"</li> <li>• Toolkit Protection de l'utilisateur de produits phytosanitaires</li> <li>• Web-App standard protection de l'utilisateur</li> </ul>	120'



	<b>Travail pratique avec des produits et des appareils phytosanitaires</b>	Parcours de 4 postes d'une heure et demie chacun : les instructeurs/trices montrent les travaux pratiques aux apprentis. Les apprentis effectuent les travaux pratiques sous la direction des instructeurs.	Support de cours Permis pour l'emploi des produits phytosanitaires	360'
d8.5a (6.1.5)	Poste 1 : montage et entretien			
d8.5c (6.1.7)	Démontage et hivernage des pulvérisateurs, nommer les composants et leur fonction, test de pulvérisation, vidange			
d8.4h (5.1.3)	Poste 2 : Mélange et remplissage			
d8.4i (6.1.3)	EPI, les apprentis sont instruits sur la manière de mélanger et de remplir (attirer l'attention sur le principe STOP) ; place de remplissage, éliminer les récipients de manière appropriée			
d8.4i (6.1.3)	Poste 3 : Préparer l'application du PSM			
d8.6 (3.2.2)	Déterminer le débit et la concentration correcte (différents exemples), utiliser des outils : Apps, tableaux JKI ; tenir compte de la vitesse d'avancement, de la pression des buses, de la superficie			
d8.5a (6.1.5)	Poste 4 : Nettoyer, stocker et éliminer			
d8.5c (6.1.7)	EPI, manipulation de la bouillie résiduelle, aire de lavage, déroulement du nettoyage, évaluation et correction du stockage, élimination des PPP périmés/non autorisés			
	<b>Jour 2</b>			

hat formatiert: Italienisch (Schweiz)

hat formatiert: Italienisch (Schweiz)



<p>d8.4a (3.2.1) d8.4f (4.2.1) d8.1d (4.1.5) d8.4g (5.1.2)</p>	<p><b>Reconnaitre et décider</b> Évaluation sur le terrain, systèmes d'information et de prévision, seuils de lutte et de nuisibilité, organismes utiles, outils d'aide à la décision, principe STOP</p>	<p>Obtenir des connaissances préalables sur : Evaluation sur le terrain /Evaluation de l'état actuel, seuils de lutte/dommages (valeurs empiriques)</p> <p>Évaluation selon le temps/la saison à l'aide de matériel photo/vidéo/exercice sur le terrain ; thématiser le STOP</p> <p>Parcours de postes avec des exemples fictifs (env. 20' par poste)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Évaluation sur le terrain</li> <li>- Seuils de lutte/dommages</li> <li>- Prendre en compte les organismes utiles</li> <li>- Connaître les systèmes d'information et de prévision et les appliquer à l'aide d'exemples fictifs</li> </ul> <p>Aide à la décision pour le choix des produits (éventuellement autorisations spéciales, protection des insectes utiles), moment de l'application (p. ex. vol des abeilles)</p>	<p>FiBL : Fiches techniques</p> <p>Fiches techniques AGRIDEA</p> <p>Support de cours Permis pour l'emploi des produits phytosanitaires</p>	<p>240'</p>
<p>d8.4j (6.1.2.) d8.5b (6.1.6)</p>	<p><b>Travail pratique avec des produits et des appareils phytosanitaires</b> Poste 1 : préparer l'application du PSM ("penser") : Préparer l'application en tenant compte : des différentes buses, des distances par rapport aux cours d'eau, de la dérive, du</p>	<p>Parcours à 3 postes</p>		<p>180'</p>

hat formatiert: Italienisch (Schweiz)



<p><b>d8.4h (5.1.3)</b></p>	<p>ruissellement, des influences extérieures (vent, température, humidité de l'air, humidité du feuillage), de la documentation.</p> <p>Poste 2 : s'entraîner à mélanger et à remplir :</p> <p>EPI, les apprentis s'exercent à mélanger et à remplir sous surveillance (attirer l'attention sur le principe STOP) ; place de remplissage, élimination des récipients dans les règles de l'art, s'exercer à se guider mutuellement ; mettre à disposition des tâches supplémentaires pour des sous-groupes : p. ex. ajouter un pulvérisateur à dos comme deuxième appareil, lutte contre les bâtons individuels</p>			
<p><b>d8.4h (5.1.3)</b> <b>d8.4k (6.1.4)</b></p>	<p>Poste 3 : épandage/pulvérisation :</p> <p>EPI, application avec un gros pulvérisateur (comparer les buses d'injecteur et les buses traditionnelles), dérive, papier sensible à l'eau (mouillage), différents réglages de pression, technique de conduite, interruption de la pulvérisation, buses bouchées, pulvérisateur à dos, remplissage (exemple de calcul, app de remplissage)</p>			
<p><b>d8.4l (7.1.1)</b> <b>d8.4m (7.1.2)</b> <b>d8.4n (7.1.3)</b></p>	<p>Instruire <b>les autres</b></p> <p>Donner des ordres compréhensibles, contrôler/évaluer les ordres, consigner les mesures pour éviter les accidents, les atteintes à la santé, les intoxications (homme, animal, environnement)</p>	<p>Travail individuel/de groupe : par ex. sous forme de carte mentale, de liste de contrôle.</p> <p>Contrôle des connaissances</p>		<p>60'</p>

hat formatiert: Italienisch (Schweiz)

## Annexe Extrait du plan de formation

### Compétence opérationnelle d8 : Protéger la vigne des organismes nuisibles

*Les viticulteurs orientation vigne protègent les vignes des organismes nuisibles, avec une approche durable. Ils comprennent les interactions de l'écosystème et l'importance des mesures préventives et les conséquences du changement climatique. Ils s'informent des connaissances actuelles en matière de nouvelles approches écologiques et de méthodes de régulation (p. ex. variétés résistantes).*

Les viticulteurs orientation vigne déterminent les risques de maladie à l'aide de modèles de prévision et d'outils de surveillance et définissent les mesures appropriées pour la protection phytosanitaire de leur vignoble. Ils mettent en œuvre des mesures prophylactiques afin de prévenir la propagation d'organismes nuisibles. Ils contrôlent régulièrement l'état sanitaire des vignes afin d'identifier précocement une attaque. Ils déterminent et mettent en œuvre des mesures directes appropriées pour endiguer les organismes nuisibles. Ce faisant, ils tiennent compte du principe du seuil d'intervention. Ils nettoient les moyens auxiliaires et les appareils utilisés pour la protection des plantes conformément aux prescriptions légales. Enfin, ils contrôlent l'efficacité des mesures appliquées et prennent des mesures correctives si nécessaire.

Objectifs évaluateurs entreprise		Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
d8.1	<p>Ils déterminent les risques liés aux organismes nuisibles à l'aide de modèles de prévision et d'outils de surveillance et définissent les mesures appropriées pour la protection phytosanitaire. (C3)</p> <p>Objectifs du permis phytosanitaire :</p> <p>Identifier les adventices, maladies et ravageurs les plus fréquents dans une culture et indiquer le potentiel de dommages et les seuils d'intervention (C3)</p>	<p>Ils expliquent le cycle biologique des principaux organismes nuisibles de la vigne. (C2)</p> <p>Ils expliquent l'utilisation de produits phytosanitaires pour endiguer les organismes nuisibles de la vigne selon le principe de seuil d'intervention. (C2)</p> <p>Ils décrivent les prérequis pour un équilibre optimal entre auxiliaires et ravageurs. (C2)</p>	<p>Objectifs du permis phytosanitaire :</p> <p>Relever sur les étiquettes ou dans la documentation appropriée les informations sur les dangers et les conditions à respecter et expliquer les restrictions d'emploi d'un produit au choix (C3)</p> <p>Décrire la législation en matière de protection de l'environnement et de la santé ainsi qu'en matière de sécurité au travail, relever sur les étiquettes ou dans la documentation appropriée les</p>



	<p>Expliquer et appliquer le principe de protection intégrée des plantes et la pyramide phytosanitaire (C3)</p>	<p>Ils interprètent les modèles pour endiguer les organismes nuisibles de la vigne. (C4)</p> <p>Objectifs du permis phytosanitaire :</p> <p>Identifier les adventices, maladies et ravageurs les plus fréquents dans une culture et indiquer le potentiel de dommages et les seuils d'intervention (C3)</p> <p>Indiquer les sources d'information et les systèmes de pronostics pour la protection phytosanitaire et les utiliser comme documentation appropriée pour prendre des décisions (C3)</p> <p>Expliquer et appliquer le principe de protection intégrée des plantes et la pyramide phytosanitaire (C3)</p>	<p>dispositions concernant l'emploi des produits phytosanitaires et les appliquer correctement (C3)</p> <p>Évaluer la dangerosité des substances indiquée sur les étiquettes et les notices d'emballage et prendre les mesures de protection prescrites (C3)</p> <p>Indiquer les sources d'information et les systèmes de pronostics pour la protection phytosanitaire et les utiliser comme documentation appropriée pour prendre des décisions (C3)</p>
d8.2	<p>Ils évitent l'expansion d'organismes nuisibles dans la vigne à l'aide de mesures indirectes (prophylaxies) (C3)</p> <p>Objectifs du permis phytosanitaire :</p> <p>Identifier et favoriser les auxiliaires dans une culture et les employer correctement pour lutter contre les ravageurs (C3)</p>	<p>Ils décrivent les mesures prophylactiques possibles pour contrer l'expansion des organismes nuisibles de la vigne. (C2)</p>	<p>Objectifs du permis phytosanitaire :</p> <p>Identifier et favoriser les auxiliaires dans une culture et les employer correctement pour lutter contre les ravageurs (C3)</p>
d8.4	<p>Ils choisissent selon leurs observations et évaluations les mesures de lutte directe pour endiguer les organismes nuisibles et les mettent en œuvre (mesures biologiques, mécaniques, biotechniques, chimiques). (C4)</p> <p>Objectifs du permis phytosanitaire :</p>	<p>Ils démontrent les liens entre les mesures directes d'endiguement des organismes nuisibles de la vigne et leurs effets sur l'écosystème. (C4)</p> <p>Ils expliquent la stratégie quant aux produits phytosanitaires. (C2)</p>	<p>Objectifs du permis phytosanitaire :</p> <p>Indiquer et mettre en œuvre les mesures suivant le principe S.T.O.P. (Substitution de la substance dangereuse, mesures Techniques, mesures Organisationnelles, mesures et équipement de Protection)</p>



<p>Relever les conditions de fréquence d'emploi des produits phytosanitaires afin d'empêcher la formation et l'expansion des résistances et en tenir compte lors de la planification et de l'application (C3)</p> <p>Évaluer la dangerosité des substances indiquée sur les étiquettes et les notices d'emballage et prendre les mesures de protection prescrites (C3)</p> <p>Indiquer et mettre en œuvre les mesures suivant le principe S.T.O.P. (Substitution de la substance dangereuse, mesures Techniques, mesures Organisationnelles, mesures et équipement de Protection individuelle EPI) (C3)</p> <p>Indiquer et appliquer les précautions d'emploi des produits phytosanitaires, notamment entreposage et préparation, épandage et application, entretien et travaux de suivi (C3)</p> <p>Choisir et utiliser l'équipement de sécurité qui convient lors de l'emploi des produits chimiques pour protéger la santé (peau, yeux, voies respiratoires) (C3)</p> <p>Entretien, entreposer et éliminer les équipements de protection dans les règles (C3)</p> <p>Choisir et appliquer des procédés physiques, biologiques et biotechnologiques appropriés pour réguler les ravageurs et les maladies (C4)</p> <p>Comparer l'emploi de produits phytosanitaires aux autres mesures possibles et justifier une lutte directe contre les maladies et les ravageurs (C4)</p>	<p>Ils décrivent les différents outils de pulvérisation des produits phytosanitaires. (C2)</p> <p>Objectifs du permis phytosanitaire :</p> <p>Évaluer la dangerosité des substances indiquée sur les étiquettes et les notices d'emballage et prendre les mesures de protection prescrites (C3)</p> <p>Décrire la législation en matière de protection de l'environnement et de la santé ainsi qu'en matière de sécurité au travail, relever sur les étiquettes ou dans la documentation appropriée les dispositions concernant l'emploi des produits phytosanitaires et les appliquer correctement (C3)</p> <p>Décrire l'importance des teneurs maximales en résidus selon la législation sur les denrées alimentaires ainsi que des délais d'attente pour employer des produits phytosanitaires. Relever les délais d'attente dans la documentation appropriée et les respecter (C3)</p> <p>Déterminer selon les instructions la pression correcte par rapport à la taille de la buse, à la vitesse de déplacement de l'engin et à la quantité épandue pour éviter les pertes et atteindre le maximum d'efficacité avec le minimum de substances actives (C3)</p> <p>Calculer la quantité à appliquer et la concentration correcte de la bouillie et éviter les résidus (C3)</p>	<p>individuelle EPI) (C3)</p> <p>Indiquer et appliquer les précautions d'emploi des produits phytosanitaires, notamment entreposage et préparation, épandage et application, entretien et travaux de suivi (C3)</p> <p>Choisir et utiliser l'équipement de sécurité qui convient lors de l'emploi des produits chimiques pour protéger la santé (peau, yeux, voies respiratoires) (C3)</p> <p>Entretien, entreposer et éliminer les équipements de protection dans les règles (C3)</p> <p>En cas d'accident lié à des produits chimiques, appliquer la règle OR (Observer, Réfléchir, Agir), prodiguer les premiers soins conformément à la fiche d'urgence et recourir aux moyens appropriés (C3)</p> <p>Choisir et appliquer des procédés physiques, biologiques et biotechnologiques appropriés pour réguler les ravageurs et les maladies (C4)</p> <p>Choisir à l'aide de la documentation adaptée les herbicides appropriés pour réguler les adventices et calculer la quantité exacte de produits et d'eau (C3)</p> <p>Mélanger les produits phytosanitaires en toute sécurité et appliquer le produit dans les règles avec la technique appropriée (C3)</p> <p>Calculer la quantité à appliquer et la concentration correcte de la bouillie et éviter les résidus (C3)</p>
---	--	---



	<p>Choisir à l'aide de la documentation adaptée les herbicides appropriés pour réguler les adventices et calculer la quantité exacte de produits et d'eau (C3)</p> <p>Mélanger les produits phytosanitaires en toute sécurité et appliquer le produit dans les règles avec la technique appropriée (C3)</p> <p>Déterminer selon les instructions la pression correcte par rapport à la taille de la buse, à la vitesse de déplacement de l'engin et à la quantité épanchée pour éviter les pertes et atteindre le maximum d'efficacité avec le minimum de substances actives (C3)</p> <p>Éviter dérive, évaporation et ruissellement lors de l'épandage des produits phytosanitaires (C3)</p> <p>Documenter l'utilisation des produits phytosanitaires (C3)</p>	<p>Éviter dérive, évaporation et ruissellement lors de l'épandage des produits phytosanitaires (C3)</p> <p>Différencier effets chroniques et effets aigus des produits phytosanitaires sur les organismes et décrire les dangers liés à l'emploi de produits phytosanitaires qui peuvent aboutir à une contamination chronique ou aiguë des organismes (C2)</p> <p>Expliquer l'importance de la quantité d'air et de la vitesse de l'air lors de l'emploi d'atomiseurs (C2)</p> <p>Décrire les différences de dégradabilité des produits phytosanitaires et les délais d'attente correspondants et analyser la compatibilité avec les plantes (C2)</p>	<p>Déterminer selon les instructions la pression correcte par rapport à la taille de la buse, à la vitesse de déplacement de l'engin et à la quantité épanchée pour éviter les pertes et atteindre le maximum d'efficacité avec le minimum de substances actives (C3)</p> <p>Éviter dérive, évaporation et ruissellement lors de l'épandage des produits phytosanitaires (C3)</p> <p>Donner des instructions claires et complètes à d'autres personnes (C3)</p> <p>Indiquer clairement à d'autres personnes les mesures permettant d'éviter les accidents, les atteintes à la santé et les empoisonnements des personnes, des animaux et de l'environnement, et leur expliquer leur mise en œuvre (C3)</p> <p>Contrôler les travaux effectués et en évaluer l'exécution conforme aux instructions (C3)</p>
d8.5	<p>Ils nettoient et entretiennent les moyens utilisés selon les prescriptions légales (C3)</p> <p>Objectifs du permis phytosanitaire :</p> <p>Nettoyer les pulvérisateurs et les filtres en des endroits appropriés et éliminer les résidus de produits, l'eau de rinçage et les emballages conformément aux prescriptions (C3)</p> <p>Entretien des pulvérisateurs conformément au mode d'emploi (C3)</p>		<p>Objectifs du permis phytosanitaire :</p> <p>Nettoyer les pulvérisateurs et les filtres en des endroits appropriés et éliminer les résidus de produits, l'eau de rinçage et les emballages conformément aux prescriptions (C3)</p> <p>Documenter l'utilisation des produits phytosanitaires (C3)</p> <p>Entretien des pulvérisateurs conformément au mode d'emploi (C3)</p>

d8.6	Ils stockent et éliminent les produits phytosanitaires conformément aux dispositions légales. (C3)		Objectifs du permis phytosanitaire : Entreposer les produits phytosanitaires dans des endroits appropriés et sécurisés et utiliser ou éliminer dans les règles les restes de produits (C3)
------	--	--	---

**Valable à partir de la rentrée 2026/2027  
Etat au 30.04.2025**